

DECLARATION LIMINAIRE
CAPL CADRES B ET C DU 08/02/2010

Les personnels vendéens de la DGFIP s'indignent des conditions de travail dans leur poste comptable ou service suite à un manque d'effectif de plus en plus important.

Le non remplacement des personnels pose de réels problèmes d'organisation et les personnels s'inquiètent quotidiennement... d'autant plus que les difficultés dans tous les services sont récurrentes depuis des années ! Dans les tableaux fournis pour préparer ces 2 CAP locales, nous constatons que 11 départs en retraite sont d'ores et déjà programmés d'ici à cet été, et aucune arrivée de personnel de l'extérieur du Département pour les remplacer...

Toutes ces suppressions d'emplois entraînent des tensions et elles accentuent les situations stressantes pour les personnels de tout grade.

Nous avons envahi cette salle avant cette CAP afin de vous faire prendre conscience des réelles difficultés que rencontrent vos personnels dans l'exercice quotidien de leur mission, ce qui peut aussi avoir des conséquences sur leur santé et leur vie privée.

Il est plus qu'urgent que notre Direction départementale, ainsi que la DGFIP, comprennent bien qu'il n'y a plus aucune marge de manœuvre en matière d'effectif dans les services déconcentrés.

Lors des HMI que nous organisons régulièrement dans les services, le constat est accablant : les personnels sont à bout, ils se donnent tous à fond et malgré leurs efforts quotidiens, ils parviennent tout juste, dans le meilleur des cas, à assurer le service minimum... Combien de temps tiendrons-nous encore à ce rythme là ? Le risque de surchauffe est omniprésent et l'explosion sociale est toute proche.

Mrs Les directeurs, nous nous devons de vous rappeler vos obligations, conformément au décret 82-453 du 28/05/1982 précisant dans son article 2-1 : « Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ». Nous vous en parlons précisément depuis des mois, notamment dans la mise en place du Document Unique, avec le recensement des risques organisationnels et des risques psychosociaux.

Vous avez le devoir moral vis-à-vis de tous vos collaborateurs de dénoncer à la Direction Générale le manque d'effectif dans tous vos services. Vous ne pouvez plus vous contenter de répartir la pénurie, comme vous allez le faire aujourd'hui. Cela devient inadmissible et vous ne pourrez pas éternellement contenir la colère et l'incompréhension des personnels.

Les élus Force Ouvrière abordent donc ces CAP locales avec une volonté constante de défendre l'intérêt de l'ensemble des agents qui exercent leurs missions, de plus en plus sous pression et avec beaucoup d'inquiétude concernant leur avenir au sein de la DGFIP.